



FRATERNITÉ-SUR-LAC
TREMBLANT, QUÉBEC, CANADA

FRATERNITÉ SUR LAC
2212, Chemin du Lac Supérieur (Québec) J0T 1P0

**CONVENTION DE RÉSERVATION DE PRIORITÉ
FRATERNITÉ SUR LAC, LAC-SUPÉRIEUR, QUÉBEC**

Numéro de réservation: _____

Date de réception: _____ heure: _____

Reçu par: _____

ENTRE: LE DÉVELOPPEMENT DE LA FRATERNITÉ INC. (« Fraternité »)

ET: _____ (l'«acheteur»)

Adresse : _____

N° de téléphone : (____) _____ N° de télécopieur : (____) _____ Courriel : _____

ATTENDU QUE Fraternité est en voie de développer un projet de villégiature sur un emplacement situé à Lac-Supérieur, intégrant des suites, un club privé avec spa, piscine extérieure, salle d'exercice, salle de réunion, terrains de tennis, marina et un petit centre commercial avec magasin général, restaurant, centre de location d'équipements de sport etc. (le « Projet »);

ATTENDU QUE Fraternité prévoit offrir en vente, dès le printemps 2011, approximativement 72 suites qui seront détenues en copropriété divise;

ATTENDU QU'en attendant de recevoir la documentation complète de vente du Projet, l'acheteur désire se prévaloir d'un numéro de réservation déterminant l'ordre prioritaire qui lui donne le droit de choisir une suite lors d'un événement de vente qui aura lieu vers le printemps 2011;

ATTENDU QUE Fraternité s'engage à fournir à l'acheteur deux semaines avant la date de l'événement de vente, toute la documentation de vente, dont le contrat préliminaire, les plans et devis des suites, les prix de vente définitifs des suites incluant le mobilier;

EN FOI DE QUOI les parties ont convenu de ce qui suit:

1. Dépôt. L'acheteur remet à Fraternité, simultanément avec la signature par l'acheteur de cette convention, un dépôt de TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$) (le «dépôt remboursable») par voie de chèque libellé à l'ordre de «Dupré Bédard Inc., en fiducie» (le «fiduciaire») devant être encaissé et les fonds détenus dans un compte du fiduciaire ne portant pas intérêt. Le dépôt remboursable sera remboursable à l'acheteur en tout temps, sur avis écrit du retrait de la réservation donné par l'acheteur à Fraternité.

2. Date de réception et numéro de réservation. Sur réception par Fraternité du dépôt remboursable et d'une copie originale signée de la présente convention, Fraternité assignera le prochain numéro de réservation disponible (le «numéro de réservation») à l'acheteur et indiquera le numéro de réservation ainsi que la date et l'heure de telle réception dans les espaces y prévus sur cette convention. Dans l'éventualité où Fraternité recevrait en même temps plus qu'une convention de réservation de priorités signées, Fraternité se réserve le droit d'assigner au hasard les prochains numéros de réservation aux personnes ayant signé ces conventions.

3. Sélection de suites. Pourvu que l'acheteur n'ait pas donné un avis de retrait de la réservation, l'acheteur aura le droit de signer un contrat préliminaire pour l'achat d'une suite parmi celles qui restent après que les personnes ayant des numéros de réservation antérieurs aient eu l'opportunité d'ainsi signer des contrats préliminaires. Fraternité donnera un préavis d'au moins sept jours de l'heure, de la procédure et du lieu pour exercer ce droit et pour sélectionner une suite.

4. Fin du contrat. Chaque partie peut mettre fin à ce contrat pour toute raison en donnant avis écrit à l'autre partie. En ce cas, le dépôt remboursable sera remis à l'acheteur.

5. Divers. Ce contrat n'est pas cessible par l'acheteur. Les avis livrés personnellement ou envoyés par télécopieur seront réputés reçus au moment de leur livraison ou transmission si cela a lieu avant 17h00 (heure de Montréal) un jour ouvrable et autrement le jour ouvrable suivant. Les avis postés seront réputés reçus le troisième (3ième) jour ouvrable suivant la date de leur mise à la poste.

Signé à _____ le _____
_____ jour de _____, 201_

Signé à _____ le _____
_____ jour de _____, 201_

LE DÉVELOPEMENT DE LA FRATERNITÉ INC.

Par : _____

par: _____

Nom : _____

Nom: _____

Titre: _____

Nous, Dupré Bédard Inc, reconnaissons avoir lu la convention de réservation de priorité et convenons d'être liés par ses conditions dans la mesure où elles s'appliquent au fiduciaire (au sens défini ci-haut).

Date

Dupré Bédard Inc

NB : Ce contrat ne comporte pas d'obligation ferme d'achat.